

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Gradignan - Itinéraires de découverte des espaces naturels - Acquisition d'une parcelle le long de la Rouille du Moulet - Subvention 2013 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine naturel, la commune de Gradignan a entrepris la protection et l'aménagement de l'Eau Bourde et des ses affluents, les ruisseaux du Pontet et de la Rouille du Moulet.

Reconnue comme une trame verte d'agglomération, la vallée de l'Eau Bourde est traversée par la Boucle Verte de La Cub. La commune acquiert régulièrement des marges non aedificandi pour la création de cheminements ouverts au public, tant sur l'Eau Bourde que le long de ses affluents.

Durant l'été 2010, la commune a fait l'acquisition de la marge non aedificandi de la parcelle BW n° 43 avec le soutien de La Cub (délibération n° 2010/0360 du 28 mai 2010). Ceci a permis de finaliser l'acquisition d'un linéaire complet qui permettra de créer une nouvelle boucle locale le long du ruisseau de la Rouille du Moulet et de la relier à la Boucle Verte. Cette voie douce offrira aux habitants un chemin, en zone naturelle, pour rejoindre les berges de l'Eau Bourde.

En 2010, la première partie du cheminement a été ouverte entre la rue de la Chaut et la rue de Catoy. Les travaux réalisés ont bénéficié d'une participation financière communautaire attribuée par délibération n°2010/0910 du 17 décembre 2010.

Au second semestre 2011, la commune de Gradignan a réalisé la seconde partie des aménagements entre la rue de la Chaut et de l'Écomusée de la vigne et du vin et a, de nouveau, bénéficié d'une participation financière communautaire par délibération n°2011/0675.

La commune poursuit donc en 2013 son projet de maîtrise foncière sur les affluents de l'Eau Bourde ainsi que leur ouverture au public, par l'acquisition d'une nouvelle parcelle, n°BW 82 sise au 63 rue de Catoy, le long de la Rouille du Moulet.

Au titre des « Itinéraires de découverte des espaces naturels », La Cub a accordé à la commune de Gradignan les participations financières suivantes :

Délibération n°2011/0675 du 23 septembre 2011	21 419 €
Délibération n°2010/0910 du 17 décembre 2010	10 558 €
Délibération n°2010/0360 du 28 mai 2010	28 715 €
TOTAL	60 692 €

Par délibération de son conseil municipal du 17 décembre 2012, la commune de Gradignan sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 7 150 €, ce qui représente 50 % du budget prévisionnel qui s'élève à 14 300 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013			
Dépenses		Recettes	
Cout de l'acquisition foncière	14 300	Communauté urbaine de Bordeaux	7 150
		Commune de Gradignan	7 150
Total	14 300	Total	14 300

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la ville de Gradignan, dans la fiche-action n° 9 « Valorisation de la trame naturelle de la vallée de l'Eau Bourde – veille foncière ».

Cette demande de subvention pour la réalisation d'une acquisition foncière fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des projets Nature validé par délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011.

Ainsi, la participation communautaire, d'un montant de 7 150,00 €, s'effectuera aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012-2014,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative aux projets Nature et adoptant un dispositif d'aide financière et technique aux porteurs de projets.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

Qu'en raison des objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la mise en œuvre d'une continuité de cheminements offrant un parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique du territoire communautaire.

DÉCIDE

Article 1 - Une subvention d'un montant de 7 150 € est attribuée à la commune de Gradignan au titre de l'acquisition d'une parcelle le long de la Rouille du Moulet.

Article 2 - M. le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 - M. le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement au chapitre 204, fonction 8330, article 2041412, CRB UD00, programme OC04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2013

M. SERGE LAMAISON